

05.05.2020 22 :04

Air-Glacières : les raisons d'un licenciement massif. Son président Philipp Perren s'en explique.



SACHA BITTEL

Par Isabelle Gay

Coup dur En proie à de graves difficultés financières, couplée de la crise du Covid-19, Air-Glacières doit stabiliser urgemment sa société. 60 postes de travail sont en jeu pour éviter une mise en faillite.

Ils sont quatre administrateurs face à deux caméras. A l'autre bout, une centaine d'employés, les yeux rivés sur leurs écrans. L'annonce faite au personnel d'Air-Glacières mardi soir a été douloureuse et particulière. « Pour respecter les mesures sanitaires, nous n'avons pas pu réunir le personnel. Ce fut la pire annonce que j'ai faite dans ma vie », déclare Philipp Perren, président du conseil d'administration depuis la reprise de la société en mars dernier par Air Zermatt qu'il préside également.

Une question de survie

Les mots aussi ont été durs à entendre : Air-Glacières doit planifier rapidement des mesures pour sauver sa société. Une procédure de licenciement collectif a été ouverte. 60 postes pourraient être biffés d'ici la fin du mois de mai. 60 sur 146 que compte la société, soit 41% du personnel. « C'est un chiffre maximum.

Il sera peut-être moins important selon les mesures prises », précise Jean-Albert Ferrez, membre du conseil d'administration. « Mais nous sommes obligés d'alléger la masse salariale de l'entreprise, il en va de sa survie. »

Dans un communiqué envoyé mardi soir, Air-Glacières annonce des difficultés financières importantes. Notamment pour 2019 où les pertes dépasseraient 1,5 millions de francs. Même si le chiffre d'affaire de la société n'a jamais été dévoilé, Philipp Perren ajoute qu'il s'agit « de la plus grande perte financière de l'histoire d'Air-Glacières ».

« La plus grande perte de l'histoire »

L'arrivée du Covid-19 à la mi-mars a définitivement cloué les hélicoptères au sol, creusant encore plus le déficit. « Nous n'avons plus de vols sur les domaines skiables. Les opérations de sauvetage sont inexistantes. Je pense que nous avons perdu plus de 90% de nos activités ces dernières semaines. »

La procédure de licenciement collectif est ouverte jusqu'au 20 mai inclus. Tous les secteurs d'activités sont concernés. Le syndicat SCIV accompagnera le personnel dans ce processus. « Nous attendons les propositions des collaborateurs avant de définir un plan de mesures qui permettra, nous l'espérons, de limiter au maximum l'ampleur du nombre de licenciements », poursuit Jean-Albert Ferrez.

« Trancher dans le vif »

Air-Glacières, racheté en mars dernier par Air Zermatt, connaît des problèmes financiers depuis quelques années. Un collaborateur, qui a participé à cette annonce et qui souhaite rester anonyme, ajoute : « Nous savions que les finances n'étaient pas bonnes et que la situation ne pouvait pas durer. Je pensais que le jour où une entreprise rachèterait Air-Glacières, elle devrait trancher dans le vif. »

Philippe Perren, le nouveau président du conseil d'administration, refuse cependant d'évoquer les comptabilités passées. Il concède, néanmoins, que « comparé à d'autres sociétés de transport aérien similaires, le taux du personnel d'Air-Glacières est trop élevé. »

A noter encore que les activités à court et moyen terme de la compagnie bas-valaisanne sont toujours assurées et garanties, malgré ces mesures.